

Mes ministres projettent également de présenter un bill destiné à assurer aux femmes un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale dans les industries relevant de la juridiction fédérale.

Vous serez invités à reviser la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la loi fédérale sur les droits successoraux. Vous serez priés d'étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la Commission canadienne du blé, loi sur la Cour suprême, loi sur l'accise, loi sur la marine marchande du Canada, loi sur les petits prêts, loi sur la protection des eaux navigables, loi sur le rétablissement agricole des Prairies, loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, loi sur la citoyenneté canadienne et loi sur les Indiens.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à pourvoir à tous les services essentiels.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Daigne la divine Providence bénir vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., présente au Sénat un Bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain, le 17 janvier 1956.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., il est—

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.